



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
REPUBLIQUE DU BENIN



DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

LES DOUANES BENINOISES EN CHIFFRE

● LISTE DES 30 PREMIÈRES SOCIÉTÉS LES PLUS
CONTRIBUTRICES AU BUDGET NATIONAL AU
CORDON DOUANIER AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

● FACILITATION DES ÉCHANGES
ET ASSISTANCE AUX ENTREPRISES





**DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

LES DOUANES BENINOISES EN CHIFFRE



EXTRAITS DU DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



« Nous allons poursuivre les efforts de modernisation de notre Administration, grâce au processus de dématérialisation qui permet à la fois d'améliorer nos recettes fiscales et de minimiser le volume des transactions financières entre personnes physiques, généralement source de corruption... »

« La réalisation de notre Programme d'Action appelle, en effet, l'apport des forces tant intérieures qu'extérieures. Celles-ci n'ont aucun intérêt à soutenir techniquement ou financièrement un pays qui n'est pas capable de mobiliser des ressources propres et de faire preuve de discipline budgétaire... »

Extraits du discours sur l'état de la Nation prononcé par le Président de la République, son Excellence **Patrice Guillaume Athanase TALON**, le 22 décembre 2017 à l'Assemblée Nationale.



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
REPUBLICQUE DU BENIN



Le mot du Ministre

Toute organisation qui se veut moderne, doit s'imposer un minimum de règles pour s'auto-évaluer de façon périodique. Avec sa certification aux normes Iso, les douanes béninoises s'inscrivent avec assurance dans une démarche qualité qui promeut les bonnes pratiques en matière de gestion administrative.

La publication du présent rapport d'activités 2017, répond à un souci de transparence, de compte rendu (ou reddition des comptes) et devrait servir à toutes les parties prenantes dans un monde de globalisation et de mutation constante.

Je me félicite des avancées notables observées au niveau de la Douane dans la mise en oeuvre de ses réformes et la mobilisation des recettes au profit du Trésor Public en 2017.

2018, restera une année de grands défis et je sais pouvoir compter sur tous les acteurs tant du secteur public que du privé pour finaliser la mise en oeuvre des chantiers de modernisation pour une Administration des Douanes performante résolument engagée au service du développement socio-économique de notre pays.

Bonne exploitation du rapport d'activités 2017 et vive les Douanes béninoises

Romuald **WADAGNI**
Ministre de l'Economie et des Finances



Charles Inoussa SACCA BOCO
Directeur Général des
Douanes et Droits Indirects

MOT DU DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Malgré la crise économique mondiale, un contexte économique très difficile et une récession du grand voisin de l'Est, notre pays a connu en 2017 une augmentation significative des recettes douanières avec un accroissement de plus de 24 milliards de francs CFA par rapport à 2016.

La réalisation de cette performance a été possible grâce à la mise en œuvre de plusieurs réformes phares dont la remise en selle du Programme de Vérification des Importations (la maîtrise de la valeur en douane des marchandises importées et mises à la consommation au Bénin, le suivi électronique des véhicules en transit, le tracking des marchandises en transit, le scanning des conteneurs, la certification du poids des marchandises en vrac, la gestion automatisée des MAD et MAE), l'inscription dans une démarche Qualité couronnée par la certification iso 9001 version 2008, la lutte contre la fraude

douanière, une large sensibilisation des agents sur le code d'éthique et de bonne conduite ainsi qu'une mise en œuvre diligente et rigoureuse des recommandations du FMI faites dans le cadre d'une assistance technique en vue de la modernisation de l'Administration des douanes Béninoises.

Dans la même dynamique, la collaboration avec les autres Administrations a connu une avancée notable avec la réalisation de l'interconnexion DOUANE/IMPOT qui s'est matérialisée par la création d'une taxe dénommée **Contribuable Non connu du Fisc (CNF)** avec pour effet immédiat, la mise à jour au niveau des Impôts du fichier des contribuables grâce auquel l'Administration fiscale appréhende facilement les usagers qui effectuent des opérations au cordon douanier mais qui échappent souvent au Fisc.

Par ailleurs, l'intensification des relations bilatérales entre les

douanes Béninoises et Nigériennes s'est concrétisée par plusieurs visites des Autorités douanières du Bénin à Abuja et l'organisation effective des premières réunions du Comité bipartite DOUANES BENINOISES / DOUANES NIGERIANES, pour améliorer le climat des affaires entre les deux pays.

Le processus d'interconnexion entre les douanes nigériennes et Béninoises a également connu sa dernière phase au cours de l'année 2017 avec une visite de travail des Autorités Douanières du NIGER au Bénin.

La rénovation et la mise à jour du site web des Douanes béninoises a permis à l'Administration non seulement d'être en phase avec les prescriptions de la Convention de Kyoto Révisée (CKR), de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Échanges, mais également d'être beaucoup plus proche des usagers à travers la création de rubriques telles que **LA DOUANE A VOTRE ECOUTE** et **LA BOÎTE A SUGGESTIONS**.

La facilitation et l'accompagnement des entreprises a pris des formes multiples et variées allant des rencontres périodiques organisées dans le cadre de la vulgarisation et de la sensibilisation sur les différentes réformes engagées à la possibilité donnée aux opérateurs d'obtenir des décisions anticipées permettant

de disposer de renseignements contraignants sur les conditions de dédouanement d'une marchandise avant même son importation.

En matière de contrôles sur les différents corridors, les services d'intervention rapide ont effectué plusieurs saisies de cargaisons de faux médicaments et de drogues évaluées à plusieurs centaines de tonnes. Entre autres, dans l'optique de mieux quadriller nos frontières pour une mobilisation plus accrue des recettes douanières, sept (07) nouveaux postes des douanes ont été créés tandis que trois (03) postes de douane ont été érigés en Recettes douanières.

Pour ce qui concerne les contrôles aux frontières, notamment au niveau des principales Recettes douanières, nous avons amélioré significativement les dispositifs basés sur la sélectivité et l'analyse de risque en enrichissant notre système par de nouvelles fonctionnalités et l'intégration de nouveaux paramètres avec la dynamisation de la Cellule d'Analyse de risque basée à la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières, grâce à l'appui remarquable du Fonds Monétaire International.

Dans la même logique, le renforcement des capacités du personnel de l'administration en général et de celui de la Direction

des Enquêtes Douanières en particulier s'est matérialisé par une formation sur le Contrôle a posteriori sous la houlette de l'AFRITAC.

Enfin, pour accompagner le Gouvernement dans sa volonté de moderniser et de renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes béninoises, l'Administration s'est résolument engagée sur la voie de l'efficacité au service du développement économique et social, à travers des séances de sensibilisation, et de restitutions de toutes les missions auxquelles les douanes béninoises ont participé à travers ses cadres au plan national et international. Ces séances constituent des creusets qui permettent non seulement aux collègues d'être tous au même niveau d'informations pour ce qui concerne les réformes en cours au sein de notre Administration, les différentes innovations au niveau de l'Organisation Mondiale des Douanes et celle du Commerce, mais aussi d'échanger sur les difficultés rencontrées dans l'exécution des services. La dernière séance de restitution de l'année 2017, qui s'est tenue le 22 décembre, a connu la participation du Docteur Jean Baptiste ELIAS, **Président du FONAC**, qui a sensibilisé les fonctionnaires des douanes sur la Loi portant **lutte contre la corruption et les infractions connexes** ainsi que la participation de Monsieur

GAZARD Gustave, PDG du Groupe **GG CONSULTING** qui a également donné une communication sur **les bonnes pratiques administratives**.

Avec le démarrage, le 1er janvier 2018, de la mise en œuvre des réformes institutionnelle et Informatique ainsi que la création d'un Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE), l'Administration des douanes Béninoises connaîtra une modernisation beaucoup plus accrue à l'instar des Administrations douanières les plus modernes de la sous-région, leitmotiv du gouvernement du Bénin Révélé qui a affiché clairement ses ambitions à travers le PAG 2016-2021.

En somme, il convient de souligner que les nombreux enjeux auxquels est confrontée l'Administration des douanes exigent de chacun et de tous, une mobilisation sans faille et un engagement permanent afin d'être à la hauteur des orientations du Président de la République, **son Excellence Patrice Guillaume Athanase TALON**.


Charles Inoussa SACCA BOCO



Les membres du **CODIR**



Cdt Raouf Malèhossou
ABODOU / DBP



Cdt ADEFALOU
Emiola Maurice / **DLRI**



Cdt DEGILA
Roland Nestor / **DGR**



Cdt Charles Inoussa **SACCA BOCO**
DG des Douanes



Colonel **YEMPABOU**
Jacques / **DRED**



Colonel **AMOUSSOU**
Mènagon / **IGS**



Cdt **GADO S. Ibrahim**
RND



Cpt **LAOUROU**
Marcellin / **SG SYGOB**



Cdt **IMOROU Idrissou**
DEND



Cdt **QUENUM**
Maryse-Josiane / **DGI**



FOCUS SUR L'HISTOIRE DES **DOUANES BENINOISES**

L'image de la Douane dans l'opinion publique reste très attachée à la poursuite des contrebandiers et autres fraudeurs. Au Bénin, le fonctionnaire des douanes est décrit comme ce "Monsieur au gros ventre" ayant un sifflet à la bouche, souvent rencontré sur les différents corridors et qui est à la recherche des marchandises qui n'ont pas fait l'objet de dédouanement.

Mais en réalité, cette administration respectée, est en général le pivot de toute transaction transfrontalière et est, par définition, responsable de l'application de nombreux contrôles en matières fiscale, sécuritaire et économique.

Le rôle de la douane, administration fiscale, a aujourd'hui considérablement évolué. Les nouvelles mesures instituées par l'Organisation mondiale des douanes (Omd) et l'Organisation mondiale du commerce (Omc) dans la perspective de la facilitation et de la simplification des échanges internationaux ont favorisé une certaine célérité dans la procédure de dédouanement au niveau des unités douanières.

1) La douane avant l'indépendance



La tradition orale béninoise enseigne que la douane existait au Dahomey depuis l'époque des rois. Elle faisait partie des institutions créées pour promouvoir l'économie des royaumes. L'institution de la Douane est le résultat d'un processus marqué par trois (03) temps forts que furent les règnes de HOUGBADJA, AGADJA et GUEZO qui ont institué LES DROITS ET TAXES DE DOUANE.

En effet, avant cette période tournante, tous les commerçants payaient au Roi le " KOUZOU" (sorte d'impôt) perçu par les HOUMEKPONTO dans les limites du royaume et par les AGBADJIGBETO à l'étranger. Le taux du KOUZOU atteindrait le dixième du prix de vente et peut parfois monter au tiers du prix de vente. Cette taxe était payée en cauris. Toutes les importations étaient soumises à des droits de douane perçus par les agents du roi qui montaient une garde vigilante dans les Ports du

royaume et notamment à Ouidah, Godomey, Calavi et Cotonou. Ils montaient aussi la garde aux abords des localités, à côté des passages fréquentés et au bord des lagunes. Les points de garde étaient appelés DENOU. Ainsi, il y avait entre autres, SOKOU-DENOU, HLAGBA-DENOU, CANA-DENOU, DAGNIHO-DENOU (dans la Sous-préfecture de ZOGBODOMEY).

Les agents du Roi montaient aussi la garde à la porte des factoreries pour prélever la part du Roi sur l'huile et les autres produits que les trafiquants portaient au marché ou chez les divers négociants. Ces droits de douane étaient perçus en nature.

En plus des droits et taxes perçus, le palais bénéficiait de la dualité des prix. En effet, les agents du Roi pouvaient discuter les prix avec les négociants et les rabaisser à des niveaux très intéressants pour le palais. Il est vrai que le manque à

gagner était récupéré sur les autres acheteurs par les négociants, mais ils ne pouvaient imposer aucun prix au souverain. Il y a là un avantage énorme qui vient s'ajouter à la possibilité déjà mentionnée pour les agents du Roi de retenir en partie ou en totalité un produit importé. Quelques fois, la valeur de certains produits étrangers varie de telle sorte que le négociant est obligé de hausser notablement ses prix. Le changement de prix, si bien motivé qu'il soit, donne lieu à des palabres et fait encourir de fortes amendes.

Cette organisation est la preuve de la vitalité et du degré de civilisation des royaumes du Dahomey devenu plus tard Bénin.

Mais à partir de 1890, à la suite des deux guerres entre le Roi BEHANZIN et les troupes françaises, cette structure a été remplacée par celle du colonisateur français.

Dès lors, la DOUANE était devenue un monopole du Gouvernement français et sa principale mission était de protéger les produits d'origine française afin de faire du Bénin un marché privilégié à l'abri de toute concurrence. C'est ainsi que les premiers Bureaux des Douanes étaient installés à Mériidjonou pour empêcher l'entrée des produits anglais en provenance du Nigeria et à Grand-Popo pour empêcher l'entrée des produits anglais en provenance du Ghana et du Togo. Une autre préoccupation de la

Douane d'alors était de pourvoir les caisses du Gouverneur. C'est ainsi qu'un Bureau des Douanes a été installé à Cotonou.

Le développement des courants commerciaux a permis de développer la Douane dont les domaines d'intervention prenaient des dimensions importantes. C'est dans ces conditions qu'intervient l'indépendance de notre pays en 1960.

2) La douane après l'indépendance

A cette époque, le souci du jeune Etat indépendant était l'industrialisation et le développement économique. Le rôle économique de la Douane devenait alors remarquable. Ainsi, la douane est devenue très complexe, aussi complexe que l'économie qu'elle a la charge de protéger et de promouvoir ; ce qui ne diminue en rien son rôle de pourvoyeur des caisses de l'Etat. La conséquence de ce rôle fiscal est que le Service des Douanes Béninoises dépendait du Ministère des Finances dont il était l'une des grandes Directions. L'application du principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable a eu pour conséquence, la délimitation des compétences de la Douane.

En effet, avant 1970, l'Administration des Douanes procédait à la liquidation des droits et taxes qui dès lors étaient recouverts

par le Trésor Public. Ainsi, après la liquidation des droits et taxes, les usagers devaient se rendre au Trésor Public pour payer le montant liquidé. Le rendement de ce système a été médiocre et en 1970, le Gouvernement a fait des unités douanières, des postes comptables secondaires, le comptable principal étant le Trésor Public à qui toutes les unités douanières devaient rendre compte de leurs perceptions budgétaires. A partir de ce moment, les unités douanières sont dotées d'une caisse pour le recouvrement des droits et taxes.

A partir de 1977, avec la conjoncture politique caractérisée notamment par l'agression du 16 Janvier 1977, les Autorités politiques ont estimé qu'il fallait augmenter la capacité de défense du pays. C'est ainsi que tous les corps paramilitaires ont été d'office intégrés aux Forces Armées Populaires (FAP) par l'Ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin. La Douane est donc devenue un des Commandements des Forces de Sécurité Publique avec comme dénomination le 'Commandement des Régions Douanières' (CRD). De ce fait, si organiquement la Douane relevait du Ministère de la Défense Nationale, elle demeure fonctionnellement sous la tutelle du Ministère des Finances qui l'emploie. Cette double tutelle a été réglemantée par l'Arrêté N° 543/MFE/DGM/DCF/DDI du 08

novembre 1985 portant attributions, organisation et fonctionnement du Service des Douanes qui précise les domaines d'intervention de chaque Ministère de tutelle.

Mais malheureusement, la double tutelle a créé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. C'est ainsi que l'autorité des Chefs hiérarchiques était paradoxalement bafouée à tous les niveaux. Le trafic d'influence favorisait une autre forme de fraude ; ce qui permettait aux agents resquilleurs de se procurer des avantages ou promotions auxquels ils n'ont pas droit.

Toutes ces difficultés qui ont dangereusement entamé la rentabilité du Service des Douanes ont été analysées dans toutes leurs dimensions lors des historiques journées de réflexion des Agents des Douanes tenues les 25 et 26 novembre 1989. Les conclusions de ces journées de réflexion ont fait ressortir clairement la tendance générale qui veut que l'Administration des Douanes revienne sous la seule tutelle du Ministère des Finances afin de lui éviter les tiraillements, tracasseries et déchirements, toutes choses nuisibles à la bonne marche du Service. A la faveur du renouveau démocratique, la Conférence Nationale des forces vives, tenue en Février 1990, a également diagnostiqué les maux dont souffre le Bénin et a exigé, entre autres, que la Douane ne relève plus que

du Ministère des Finances à cause de ses rôles fiscal et économique qui, du reste, prédominent sur toute autre considération, notamment la Défense Nationale. C'est ce qui s'est réalisé depuis le mois de Juillet 1990.

De même, l'Administration des Douanes s'est engagée depuis 1991 dans un vaste programme d'informatisation de ses procédures. C'est ainsi que la gestion des grandes fonctions de l'activité de dédouanement a été assurée successivement par le SYDONIA dans sa version 1 de 1991 à 1994, version 2 de 1994 à 2003, version 3 (SYDONIA ++) de Août 2003 à Décembre 2014 et actuellement

sa version 4, le SYDONIA WORLD depuis le 1er janvier 2015.

Cette gestion informatisée a sérieusement amélioré la qualité des prestations de service par la simplification des procédures, la réduction des délais et un service aux usagers de mieux en mieux apprécié.

Par ailleurs, face à l'étroitesse des marchés et les difficultés économiques qu'elle engendre, la nécessité de regroupement économique se faisait de plus en plus sentir et le Bénin est l'un des premiers pays à œuvrer pour la création d'un espace économique

favorable aux échanges. Les nombreuses concertations ont conduit à la création, le 28 Mai 1975, d'un nouveau marché commun : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont le Bénin fait partie des pères fondateurs.

Les difficultés de fonctionnement harmonieux de la CEDEAO ont conduit les pays ayant déjà en commun le franc CFA à renforcer leur coopération sur le plan économique par la création d'un autre marché commun d'intégration en 1994 : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont le Tarif Extérieur Commun (TEC) a été mis en application au Bénin le 31

Janvier 2000.

Ainsi, l'histoire de la Douane béninoise, à travers les âges, reflète le parcours d'une Administration qui, restée pendant longtemps au service exclusif du protectionnisme et du renflouement des caisses de l'Etat, évolue vers de nouvelles formes d'interventions qui tendent à en faire, parallèlement à sa mission traditionnelle de surveillance, un facteur d'incitation et de promotion économique. Elle est accompagnée dans cette vocation par ses partenaires dont les deux principaux sont la France et le Canada, à qui nous devons un hommage mérité.



Sommaire

Elaboration du rapport d'activités 2017 de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Président : Raouf Malèhossou **ABOUDOU**,
Directeur du Bureau Particulier;

Vice - Président : Maurice E. **ADEFALOU**,
Directeur de la Législation et des Relations Internationales;

1^{ER} Rapporteur : Achille **ALLOSOGBE**,
Inspecteur des Douanes en service à l'Inspection Générale des Services;

2^{EME} Rapporteur : Benoît A. **BOKO**,
Chef Service des Ressources Humaines;

Membres :

Malick **BIAO**, Inspecteur des douanes en service à la Direction de la Législation et des Relations Internationales;

Benjamin **KOUAGOU**, Inspecteur des douanes en service à la Direction du Bureau Particulier ;

Tertulien **NASSARA**, Statisticien en service à la Recette Nationale des Douanes.

Photo : Wassiath, DR
Mise en page : Yves KUASSI

AVRIL 2018

I PLAN STRATEGIQUE DES DOUANES BENINOISES 2017-2019

P.16

II LES DOUANES BENINOISES EN CHIFFRES

P.31-64

III FACILITATION DES ECHANGES ET ASSISTANCE AUX ENTREPRISES.

P.76

IV LES DOUANES BÉNINOISES AU CŒUR DES RÉFORMES

P.102



V SITUATION DES FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET FORMATIONS.

P.116



VI ZOOM SUR LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

P.121

VII ZOOM SUR LES ACTIVITES D'UNE DIRECTION TECHNIQUE CENTRALE PARTICULIERE : l'Inspection Générale des Services (IGS)

P.168

VIII ACTIVITES SPORTIVES ET AUTRES REJOISSANCES

P.170



PLAN STRATEGIQUE DES DOUANES BENINOISES

2017-2019

Sous l'impulsion du Gouvernement béninois avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, l'Administration des Douanes béninoises, compte tenu de l'évolution de ses missions dans le temps et son souci permanent de rester en phase avec les prescriptions de l'Organisation mondiale des douanes et celles du Bureau Régional de Renforcement des Capacités de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (BRRC-AOC), a pris une option sérieuse pour sa modernisation en vue de l'amélioration de ses performances. Le tableau ci-après met en exergue le plan d'actions détaillé de la stratégie de réforme 2017-2019, minutieusement élaboré avec un chronogramme bien établi.

PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ DE LA STRATÉGIE DE RÉFORME 2017-2019

RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	RESULTATS ATTENDUS	ECHEANCE	
Objectif 1 : Administration Douanière				
1.1. Adopter la stratégie de réforme 2016-2018 pour la DGDDI et développer un plan d'actions détaillé pour sa mise en œuvre au cours des deux prochaines années (DBP)				
Action 1.1.1	Elaborer le plan d'actions de mise en œuvre de la stratégie	DBP	Un document détaillé est élaboré	31 janvier 2016
1.2. Poursuivre la démarche d'acquisition et de mise en service des outils prévus dans la stratégie 2013-2016 (DGR)				
Action 1.2.1	Identifier une ligne budgétaire pour l'imputation des dépenses dans le cadre des acquisitions des outils	DGR	Une ligne budgétaire est identifiée	30 juin 2017
Action 1.2.2	Relancer le Dossier d'Appel d'Offre sur la certification du poids des marchandises en souffrance au niveau des marchés publics du ministère	DGR	Le DAO est lancé	30 avril 2017
Action 1.2.3	Lancer du DAO et recrutement d'un prestataire	DGR	Un prestataire est recruté	30 juin 2017
Action 1.2.4	Opérationnaliser les divers outils acquis	DGR	La certification du poids des marchandises est mise en œuvre	31 Janvier 2018
Action 1.2.5	Identifier les besoins en logiciels informatiques et licences à acquérir	DGR	Une liste des besoins est établie	30 juin 2017

Action 1.2.6	Rechercher la source de financement des besoins identifiés	DGR	Une source de financement est clairement identifiée	30 juin 2017
Action 1.2.7	Lancer de la procédure d'acquisition de logiciels et les licences informatiques	DGR	Les licences sont acquises	30 juin 2017
Objectif 2 : Stabilisation de la structure organisationnelle et du fonctionnement de la DGDDI				
2.1. Créer un groupe de travail pour réviser l'arrêté n°197 portant Attribution Organisation et Fonctionnement de la DGDDI (DBP)				
Action 2.1.1	Désigner les membres du groupe par note de service	DBP	Une note de service est signée	Immédiatement
Action 2.2.2	Recenser les points à modifier au niveau de l'arrêté n°197 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGDDI	DBP	La liste des modifications est élaborée	30 mars 2017
Action 2.2.3	Rédiger l'arrêté de modification de l'arrêté n°197 portant attribution, organisation et fonctionnement de la DGDDI	DBP	L'arrêté portant modification est signé	30 avril 2017
2.2. Établir les besoins en ressources humaines et doter effectivement tous les postes (DGR)				
Action 2.2.1	Identifier les besoins en ressources par unité douanière	DGR	Les besoins en personnel sont actualisés	30 juin 2017
Action 2.2.2	Ecrire au ministère pour le recrutement d'effectifs complémentaires	DGR	Une note motivée est envoyée	30 juin 2017
Action 2.2.3	Soumettre à la hiérarchie les besoins en agents des unités	DGR	Une lettre motivée est envoyée au DGDDI	30 septembre 2017
Action 2.2.4	Procéder à une affectation des agents selon les besoins exprimés par leurs unités de destinations respectives	DGR	Les unités sont effectivement dotées du personnel requis	30 septembre 2017

Objectif 3 : renforcement de la mission renseignement et enquêtes douanières

3.1. Centraliser à la DRED le traitement du contentieux et le contrôle a posteriori (DRED)

Action 3.1.1	Identifier les besoins humains et matériels de la DRED pour une bonne opérationnalisation des fonctions	DRED	Une liste des besoins est établie	Immédiatement
Action 3.1.2	Ecrire au DG pour motiver les besoins	DRED	Les besoins identifiés sont satisfaits par la direction générale	Immédiatement
Action 3.1.3	Identifier les besoins en formation sur le contrôle a posteriori et autre relevant du domaine de la DRED	DRED	Un plan de renforcement de capacités des agents est élaboré	30 juin 2017
Action 3.1.4	Elaborer un manuel de procédure sur le contrôle a posteriori avec l'appui technique d'AFRITAC ou autre PTF	DRED	Un manuel de procédure est élaboré	31 décembre 2017
Action 3.1.5	Exécuter les recommandations des missions du FMI sur la mise en place du Procès verbal simplifié	DRED	L'application PVS est opérationnelle	31 Août 2018

3.2. Regrouper, sous la fonction renseignement, l'analyse du risque, l'exploitation de l'information et la sélectivité des déclarations (DRED)

Action 3.2.1	Faire prendre une note de service pour mettre sous la tutelle de la DRED le Comité de Sélectivité	DRED	une NDS est signée	Immédiatement
Action 3.2.2	Identifier les besoins humains et matériels au niveau du service renseignement	DRED	Une liste des besoins en ressources humaines et matériels est établie	Immédiatement

Action 3.2.3	Ecrire au DG pour motiver les besoins	DRED	Les besoins identifiés sont satisfaits par la direction générale	Immédiatement
Action 3.2.4	Identifier et procurer les besoins en formation sur le renseignement douanier	DRED	Un plan de renforcement de capacités est élaboré	30 juin 2017
Action 3.2.5	Elaborer un manuel de procédure sur le renseignement douanier avec l'appui technique d'AFRITAC ou autre PTF	DRED	Un manuel de procédure est élaboré	31 décembre 2017
3.3.Regrouper, sous la fonction des enquêtes douanières, les activités de contrôle différé (documentaire), le PCV et des inspecteurs douaniers spécialisés sur l'origine et le classement tarifaire, les contrôles a posteriori et les enquêtes douanières proprement dites, lorsqu'il y a présomption de fraude (DRED)				
Action 3.3.1	Mettre sous tutelle de la DRED le contrôle différé	DRED	une Note de service est signée	Immédiatement
Action 3.3.2	Poursuivre et finaliser les actions de regroupement de services sous la DRED	DRED	Des Notes de service sont signées	Immédiatement
Objectif 4: renforcement des capacités de la douane à exercer ses fonctions essentielles				
4.1. Mener une action de communication pour : (i) expliquer l'objet et l'intérêt d'un système de gestion des risques; (ii) expliciter les principes du système ; et (iii) responsabiliser les services concernés sur la nécessité de se conformer à ces principes (DRED)				
Action 4.1.1	Mettre en place une équipe légère de sensibilisation sur le terrain	DRED	Une Note de service est signée	Immédiatement
Action 4.1.2	Elaborer un calendrier de sensibilisation	DRED	Un planning élaboré	Immédiatement
4.2. Mettre en place un dispositif de collecte et de traitement du renseignement (DRED)				
Action 4.2.1	Créer un fichier national sur le renseignement douanier	DRED	Un fichier national est opérationnel	30 septembre 2017

Action 4.2.2	Elaborer une fiche sur la transmission d'information qui pourrait devenir un renseignement douanier	DRED	Un support est élaboré	30 septembre 2017
Action 4.2.3	Transmettre les enseignements reçus aux nouveaux collaborateurs à Abidjan	DRED	Tous les nouveaux collaborateurs sont formés	31 mars 2017
4.3. Auditer le dispositif de gestion des régimes d'exception appliqué dans le cadre de la MFRE, et, en cas d'absence d'avantages comparatifs en termes de maîtrise de la dépense fiscale par rapport à la gestion de ces opérations par SYDONIA, les retirer du dispositif (DGI) + (DLRI)				
Action 4.3.1	Veiller à accorder les exonérations conformément aux textes en vigueur	DGI + DLRI	Des fiches sont transmises à l'autorité	En continue
Action 4.3.2	Ecrire à l'Autorité pour la saisir sur la nécessité de la relecture de l'arrêté 092/MEF/DC/SGM/DGDDI/DGID/DGAE portant codification des exonérations fiscales et douanières accordées en République du Bénin	DGI + DLRI	Une lettre est signée et transmise	28 février 2017
Action 4.3.3	Convoquer une séance, après accord du Ministre, des cadres des directions techniques concernées	DGI + DLRI	Un Procès Verbal de séance est signé	30 septembre 2017
Action 4.3.4	Définir annuellement un plafond des exonérations à accorder	DGI + DLRI	Un plafond des exonérations est défini	31 décembre 2017
Action 4.3.5	Evaluer la mise en application de ce plafond	DGI + DLRI	Une évaluation est faite annuellement	31 décembre 2017
Action 4.3.6	Mettre en application dans le Sydonia les différentes recommandations	DGI + DLRI	Les recommandations sont prises en compte	31 décembre 2017
Action 4.3.7	Déployer un mécanisme de mise en œuvre des recommandations de la commission des dépenses fiscales	DGI + DLRI	Un plan de suivi des recommandations est élaboré	31 décembre 2017

4.4.Établir une programmation du contrôle pluriannuelle (trois ans) couvrant les secteurs, thèmes et régimes sensibles à évaluer et à contrôler en priorité (DRED)

Action 4.4.1	Se rapprocher du service Renseignement et du Comité de Sélectivité pour élaborer un plan de contrôle pour le triennal 2018 à 2020	DRED	Un plan de contrôle annuel est élaboré	31 décembre 2017
--------------	---	------	--	------------------

4.5. déterminer les ressources à affecter au service d'évaluation des risques de la DRED dans la perspective de l'activation des contrôles différés et a posteriori (DRED)

Action 4.5.1	Identifier les besoins humains et matériels de la DRED pour une bonne opérationnalisation des fonctions	DRED	Une liste des besoins en ressources humaines et matériels est établie	Immédiatement
--------------	---	------	---	---------------

Action 4.5.2	Ecrire au DG pour motiver les besoins	DRED	Les besoins identifiés sont satisfaits par la direction générale	Immédiatement
--------------	---------------------------------------	------	--	---------------

Action 4.5.3	Identifier et procurer les besoins en formation sur le contrôle a posteriori et autre relevant du domaine de la DRED	DRED	Un plan de renforcement de capacités des agents est élaboré	30 juin 2017
--------------	--	------	---	--------------

4.6. Instaurer un cadre régulier (mensuel) d'échanges et de concertation réunissant les services d'évaluation et les services de contrôle (DRED)

Action 4.6.1	Faire prendre une note de service pour formaliser et opérationnaliser ce cadre de concertation	DRED	Le cadre de contrôle est opérationnel	Immédiatement
--------------	--	------	---------------------------------------	---------------

Action 4.6.2	Faire référence au rapport d'AFRITAC janvier 2017 sur le renforcement de la cellule valeur	DRED	Les recommandations sont mises en œuvre	Immédiatement
--------------	--	------	---	---------------

4.7. Renforcer le contrôle sur les déclarations en circuit rouge (DDAL)

Action 4.7.1	Réduire le nombre de déclarations orientées en circuit rouge pour tenir compte des capacités effectives des inspecteurs liquidateurs	DDAL	Le seuil du circuit rouge est réduit à 5% au moins	30 juin 2017
--------------	--	------	--	--------------

Action 4.7.2	Sensibiliser les acteurs portuaires sur la nécessité de positionner à temps les conteneurs à visiter	DDAL	Les acteurs portuaires sont informés	Immédiatement
Action 4.7.3	Prendre une circulaire sur l'importance de la visite des conteneurs à inspecter physiquement et procéder au suivi et au contrôle de la qualité des inspections physiques effectuées par les inspecteurs. Appliquer les correctifs nécessaires aux besoins.	DDAL	Les inspecteurs liquidateurs sont sensibilisés et effectuent les inspections physiques de manière satisfaisante. NB: Disponibilité des scanners depuis novembre 2017	Immédiatement
Action 4.7.4	Revoir les modalités de signature de contrat de performance avec tout inspecteur liquidateur en y incluant l'inspection physique des conteneurs	DDAL	Des contrats de performance sont mis en place	30 juin 2017
Action 4.7.5	Mettre à la disposition de la recette des douanes Cotonou Port deux véhicules pour l'inspection des conteneurs	DDAL	La recette est dotée de véhicules dédiés	30 juin 2017
4.8. Rédiger les certificats de visite dans le module ad hoc de SYDONIA (DDAL)				
Action 4.8.1	S'assurer que les inspecteurs complètent de manière adéquate les certificats de visite dans le module ad hoc de SYDONIA	DDAL	Les certificats de visite sont rédigés correctement	Immédiatement
4.9.Établir (bureau de Cotonou-Port) et adresser à l'unité « valeur » un rapport hebdomadaire sur les résultats de l'exploitation des avis de valeur (DDAL)				
Action 4.9.1	Mettre à la disposition de Benin Control la liste des produits non soumis à la valeur transactionnelle (produits visés par les valeurs ajustées)	DDAL	La liste des marchandises est transmise	En Continue
Action 4.9.2	Prendre une note de service instituant l'élaboration d'un rapport hebdomadaire sur les résultats de l'exploitation des avis de valeur	DDAL	Une note de service est signée	30 mars 2017

Action 4.9.3	Evaluer mensuellement la mise en application de cette note de service	DDAL	Une évaluation mensuelle est faite	En Continue
4.10. Étendre l'emploi du scanner aux : (i) envois identifiés lors de l'analyse de risque par la douane des manifestes ; et (ii) chargements suspects interceptés à la circulation par le service d'intervention rapide (SIR) d'Atlantique-Littoral (DDAL)				
Action 4.10.1	Veiller à la prise en compte dans le manuel de procédures de scanning les paramètres ci-dessus cités	DDAL	Les paramètres sont pris en compte	30 juin 2017
4.11. Établir (unité en charge du scanner en liaison avec les services utilisateurs de l'équipement) un bilan mensuel d'activité et de résultats (DDAL)				
Action 4.11.1	Prendre une note de service pour l'établissement d'un bilan mensuel d'activités et de résultats		Un bilan mensuel d'activité est établi	30 juin 2017
4.12. Intégrer les agents des recettes dans le tour de rôle d'affectation à l'unité « valeur » (DDAL) (Benin Control)				
Action 4.12.1	Elaborer un planning de passage des inspecteurs liquidateurs pour une période de 2 mois à l'unité valeur de Benin Control	DDAL	Le planning est élaboré et les inspecteurs sont affectés à tour de rôle à l'unité valeur pour une période de 2 semaines.	Immédiatement
4.13. Instruire les SIR de renforcer leurs actions dans le recueil du renseignement (DRED)				
Action 4.13.1	Former les SIR sur le renseignement et l'utilisation des fiches de transmission d'information	DRED	Tous les agents des SIR sont formés sur l'utilisation des fiches	31 décembre 2017
Action 4.13.2	Prendre une circulaire à l'effet de l'utilisation des fiches de transmission d'information	DRED	Les fiches de renseignements sont utilisées	31 décembre 2017
4.14. Mettre en place un tableau de bord mensuel d'évaluation de la performance du dispositif de gestion des risques (DRED)				

Action 4.14.1	Poursuivre la production des rapports mensuels	DRED	Les rapports sont élaborés et validés par le Comité de Sélectivité	Permanent
Action 4.14.2	Mener des actions nécessaires pour mettre en œuvre les différentes recommandations suite à l'analyse de ces rapports	DRED	Les séances de sensibilisation des inspecteurs liquidateurs sont organisées	Permanent
Objectif 5: autres mesures pour le renforcement de l'efficacité de la DGDDI				
5.1. Examiner, dans le cadre de la mise en service de SYDONIA World, les dysfonctionnements introduits avec la mise en service du guichet unique, et identifier, de concert avec la SEGUB, les solutions qui permettront à la douane de récupérer les fonctions douanières (DGI)				
Action 5.1.1	Identifier et recenser les difficultés introduites par la mise en œuvre du GUP	DGI	Les difficultés sont recensées	31 janvier 2016
Action 5.1.2	Mettre en place l'interface « amendement du manifeste » en collaboration la SEGUB	DGI	Les amendements du manifeste sont gérés automatiquement dans les systèmes Sydonia et AP+	30 Septembre 2017
Action 5.1.3	Faire le développement de la partie douane des crédits d'enlèvement (empêcher l'annulation des crédits d'enlèvement et ne pas passer du crédit au comptant)	DGI	Prendre en compte la gestion des crédits d'enlèvement dans AP+	30 Juin 2018
Action 5.1.4	Informier et sensibiliser les commissionnaires en douane agréés sur les modifications apportées ainsi que de leurs obligations	DGI	Les CAD sont sensibilisés	30 Juin 2017

Action 5.1.5	Mettre en place l'interface permettant la prise en compte des Bons A Sortie (BAS) dans Sydonia World	DGI	Intégration automatique constats de sortie dans Sydonia	30 Septembre 2017
Action 5.1.6	Activer la gestion des Bons de Sortie dans Sydonia World	DGI	La gestion des Bons de Sorties est activée	30 Juin 2017
Action 5.1.7	Relancer la SEGUB par rapport aux constats des sorties pour la mise à disposition des BAS	DGI	La gestion des bons de sorties est effective	30 Septembre 2017
Action 5.1.8	Poursuivre les démarches auprès de la SEGUB pour prendre en charge les problèmes liés à la réconciliation des chiffres	DGI	Les chiffres sont les mêmes au niveau de l'ensemble des structures	30 Juin 2017
Action 5.1.9	Faire le suivi de l'amélioration de l'interface paiement	DGI	Meilleure gestion des contre-écritures	30 Juin 2017
Action 5.1.10	Mettre en place conjointement avec la SEGUB un mécanisme permettant de gérer les remboursements (décaissement des plus perçus dans Sydonia) et les déconsignations des cautions	DGI	Les remboursements et autres sont mieux pris en charge	30 Juin 2017

Objectif 6: Renforcement de l'unité valeur

6.1. Inviter les directeurs départementaux à participer au CODIR pour une meilleure compréhension et adhésion aux différentes orientations de la DGDDI (DBP)

Action 6.1.1	Inviter le DDAL à prendre part à tous les CODIR et en cas de besoin faire appels aux autres DD	DBP		En continue
--------------	--	-----	--	-------------

6.2. Communiquer au Comité de sélectivité les produits soumis au régime favorable de valeur ajustée identifiés par le MEF afin d'exclure lesdits produits et ainsi améliorer l'efficacité de l'Unité Valeur (DBP)

Action 6.2.1	Prendre une Note de service en faisant ampliation au Président du comité de sélectivité. Ce dernier veillera à ce que les produits visés par le régime favorable soient exclus de l'analyse de risque « valeur ».	DBP	Une note service est prise pour information et les produits visés par un régime favorable sont exclus de la procédure d'émission d'AVD.	Immédiatement
6.3. Mettre en place un dispositif obligeant les déclarants à soumettre l'intégralité des documents de support numérisés en même temps que la DED. L'activation du module approprié réglerait cette situation (DGI)				
Action 6.3.1	Mettre en place la base de données pour la Gestion Electronique des Documents (GED)	DGI	Les documents numérisés sont intégrés dans Sydonia World	30 septembre 2017
Action 6.3.2	Récupérer les anciens documents numérisés rattachés à la DED dans GUOCE et le faire migrer dans Sydonia World	DGI	Les anciens documents numérisés rattachés à la DED dans GUOCE sont migrés dans Sydonia world	30 septembre 2017
Action 6.3.3	Activer le module de dématérialisation de Sydonia World	DGI	La fonctionnalité de dématérialisation est opérationnelle	30 septembre 2017
6.4. Prendre les mesures nécessaires afin d'utiliser dans la base de données Sydonia et y intégrer les critères de « Tradeworks » (DGI)				
Action 6.4.1	Rapatrifier la base de données sur Sydonia World	DGI	Les données sont migrées vers Sydonia world	30 juin 2017
Action 6.4.2	Interfacer entre la base valeur et Sydonia World	DGI	L'automatisation de la gestion de la valeur est opérationnelle	31 mars 2018
6.5. Ajouter aux activités du Comité de sélectivité de la DGDDI la responsabilité d'identifier et d'évaluer les critères de risque liés à la valeur déclarée (DBP)				

Action 6.5.1	Prendre une Note de service à cet effet	DBP	Le risque lié à la valeur est désormais pris en charge par le comité de sélectivité	Immédiatement
6.6. Affecter 5 nouveaux agents des douanes à l'UV (DGR)				
Action 6.6.1	Identifier et affecter les agents	DGR	L'UV est renforcée en effectif	Immédiatement
Objectif 7: Renforcement de la facilitation des échanges				
7.1. Procéder à l'amélioration du site Web de la douane béninoise en respect aux normes internationales (OMC et CKR) (DBP)				
Action 7.1.1	Identifier les bonnes pratiques en matière de site WEB	DBP	Les bonnes pratiques sont identifiées	30 mars 2017
Action 7.2.2	Corriger les erreurs et les défauts du site WEB	DBP	Le site Web est rénové	30 juin 2017
7.2.Élaborer une procédure interne permettant à la DBP d'effectuer la mise à jour du site Web par la classification de l'information (DBP)				
Action 7.2.1	Créer un comité de gestion du site Web	DBP	Une note de service est signée	Immédiatement
Action 7.2.2	Elaborer un manuel de procédure de mise à jour du site	DBP	Le manuel est élaboré	Immédiatement
7.3. Effectuer régulièrement des sondages auprès des usagers sur la satisfaction de l'accessibilité et de la qualité du site Web (DBP)				
Action 7.3.1	Créer le sondage, déterminer sa périodicité et procéder au sondage	DBP	Une fiche d'enquête est élaborée	30 septembre 2017

Action 7.3.4	Analyser les résultats du sondage	DBP	Les résultats sont analysés	30 octobre 2017
Action 7.3.5	Dégager les axes d'amélioration	DBP	Les axes d'améliorations sont connus	30 novembre 2017
7.4. Transposer les fichiers au format image-PDF en textes-PDF ou XML (DGI)				
Action 7.4.1	Identifier les outils	DGI	La liste des outils est élaborée	30 mars 2017
Action 7.4.2	Acquérir ces outils	DGI	Les outils sont acquis	30 avril 2017
Action 7.4.3	Mettre en place les outils de conversion pour la prise en charge des formats	DGI	Les formats sont pris en charge	30 Juin 2017
7.5. Élaborer un mécanisme permettant aux usagers de la douane de déposer une plainte via le site Web (DBP)				
Action 7.5.1	Réactiver et dynamiser le service de plaintes sur le site Web	DBP	Le module gestion de plaintes du site web est activé	30 avril 2017
7.6. Identifier ou créer une structure responsable des décisions anticipées (DBP) + (DLRI)				
Action 7.6.1	Veiller à la prise en compte dans les travaux de relecture de l'arrêté 197	DBP	Cette recommandation fait partie des modifications à introduire	30 avril 2017
Action 7.6.2	Prise d'une note de service pour responsabiliser un service de la DLRI à cet effet	DBP	Une note de service est signée	Immédiatement
Action 7.6.3	Élaborer une directive selon les principes de l'OMD sur l'émission des décisions anticipées.	DLRI	La directive est mise en service.	30 juin 2017
Action 7.6.4	Sensibiliser les CDA autour du concept décisions anticipées	DLRI	Les CDA sont sensibilisés	30 mars 2017

7.7. Développer un mécanisme de stockage des décisions anticipées émises, comme par exemple une base de données (DBP) + (DLRI)

Action 7.7.1	Créer un répertoire pour le stockage des décisions anticipées	DLRI	Un répertoire est créé	30 avril 2017
Action 7.7.2	Procéder à la classification des décisions anticipées selon les espèces tarifaires	DLRI	La classification des décisions anticipées selon les espèces	30 novembre 2017

7.8. Développer un dispositif de communication en interne permettant à toutes les directions départementales d'avoir accès aux décisions anticipées (DBP) + (DLRI)

Action 7.8.1	Opérationnaliser l'intranet et donner accès aux décisions anticipées	DBP	L'intranet est opérationnalisé et l'information est disponible	30 juin 2018
Action 7.8.2	Diffuser systématiquement toute décision anticipée par message porté téléphonique	DBP	Toutes les décisions anticipées sont transmises dans les départements par MPT	30 juin 2017

7.9. Élaborer une procédure interne sur l'émission de décisions anticipées de classement tarifaires en tenant compte des éléments indiqués dans les directives de l'OMD (DBP) + DLRI

Action 7.9.1	Elaborer la procédure interne de décisions anticipées	DBP	Une procédure interne est élaborée	30 mars 2017
Action 7.9.2	Initier une note de service pour informer le personnel sur la procédure interne de décisions anticipées	DBP	La procédure interne est vulgarisée	30 avril 2017
Action 7.9.3	Initier une circulaire pour les CDA et autres usagers	DBP	Une circulaire est signée	30 avril 2017